A Mefsieurs des Eftats.

MESSIEVRS, Il n'y a pas vn d'entre vous lequel ne cognoiſſe en ſon coeur comme bons François la miſerable condition de noſtre cõmune Mere la France qui triomphante autresfois de nations eſtrangeres, ſe voit maintenant captiue enchaiſnee par vn eſtranger. C'eſt ce monſtre d'auarice & d'orgueil ce Mareſchal nouueau monté a ceſte dignité ſi honorable & ſi importante au Royaume non par ſon extraction par ſa vertu, par ſa valleur ou par ſes ſeruices, non par les voeus de l'Egliſe, par le conſentement de la Nobleſſe ou par la volonté des peuples. Mais par le malheur de la France c'eſt luy qui recule les Princes d'aupres de leur Roy, qui oſte aux Seigneurs les charges deues à leur ſeruice, qui ne laiſſe aucun be-

nefice vacant pour remplir ſa mai-ſon, & qui pren a millions dans les coffres de ſa Maieſté attire les male-dictiõs de ceux qui en reſentẽt tous les iours les charges par des nouueautez inſuportables.

Eſt-il poſsible Meſsieurs que ceſte genereuſe Nobleſſe qui ne ſçait que ceſt que d'endurer, gemiſſe cognoiſſant ſon mal ſans l'oſer dire. Eſt-il poſsible que celuy qui n'eſt ny d'extraction ny de merite eſgal aux voſtres vous tienne le pied ſur la gorge que le François qui ne peut eſtre vaincu que par le François meſme ſe voye miſerablement eſclaue d'vn Italien, que vous voyez offẽcer vos Princes qui ſont comme la teſte de voſtre corps ſans prendre leur iuſte deffence cõtre l'inſolence de ce poltron. Eſt-il poſsible encore vne fois qu'il s'en trouue de ſi laſche parmy

vous pour ſeruir de marchepied à ſa grandeur.

Que penſez vous qui aye ietté vne partie de nos Princes au deſeſpoir de s'armer dans l'Eſtat. Ce n'eſt pas que le Roy ne leur rẽdit des teſmoignages de ſa bonne volonté. Ce n'a eſté que la Royne ne contribuaſt ſon ſoing pour tenir la balance de leurs affections droicte au ſeruice de leurs Majeſtez en les obligeant par toutes ſortes de bien-faicts. C'a eſté Meſſieurs, les artifices & les trahiſons de ce meſchant, qui engloutiſſant du deſir toutes les charges du Royaume a creu que ce malheur de la Frãce ſe pourroit treuuer dans la confuſion.

Y a-il Prince, officier de la Courõne ou Miniſtre de l'Eſtat qui ne ſe ſoit veu ou perdu ou en la veüille de ſa

ruine dés le temps de ſon gouuernement la diſgrace de Monſieur de Suilly, lors qu'il eſtoit ſi neceſſaire, la fauſse accuſation de Monſieur le Grand en vne perſonne ſi recommandable, la desfaueur que l'on a veu menaſſer Monſieur de Villeroy & Monſieur le Chancelier lors qu'il trauailloient auec tant de ſoing & de bonne fortune pour la *France*, ſont des teſmoings ſans reproche, qui fôt cognoiſtre à tout le monde la iuſtice de ſes intentions.

Vne des plus ſainctes Reſolutions & de laquelle doit deſpendre en partie le fruict que vous attendez de voſtre aſſemblée eſt la recherche des mauuaiſes verſations aux finances du Roy, C'eſt de là que vous eſperez faire vn fonds pour reſtituer ſes offices & en chaſſer la venallité, ce mon-

ſtre Meſſieurs, au preiudice de l'intereſt du Roy à la hõte de ſa France, & au meſpris de ceſte ſi honorable aſſemblée auorte le iuſte deſſeing & ſoullant ſon auarice vous laiſſe priuez du grand bien que vous en deuez attendre.

Ie xeux encore Meſſieurs, en faueur de voſtre ordre que puiſque le bon-heur de la France & la bonté de noſtre Roy, Vous ont aſſemblez en liberté de parler, compatiſſant à l'Eſtat, vous chercherez le moyen de le ſoullager, & que vous ne vous rẽderez point deſerteurs de vos charges & du debuoir que vous auez à voſtre patrie.

C'eſt donc maintenant Meſſieurs ou iamais, qu'il faut à bon eſcient mettre les mains à l'œuure, C'eſt maintenant qu'il faut eſperer que

Dieu qui gouuerne les cœurs des Princes, qui entendent les plainctes de leurs peuples animera nostre Roy pour chasser ce prodige qui a regné iusques icy, au preiudice de son authorité à la ruyne des trois ordres, & au scandalle des gens de bien, C'est maintenant dis-je, qu'il faut supplier la Royne de ne se laisser plus circonuenir à ceste Megere, qui abusant de sa bonté donne prise à la mesdisance, & ouure la porte à vne plainte generalle d'auoir aduancé cet hōme hors de raison.

Vos consciences Messieurs, le serment que vous auez faict de verser saincttement en vos charges, & l'hōneur qu'il vous fault attendre en les exerceant auec integrité vous obligent d'escrire ceste si iuste Requeste en lettre d'or au front de vos cahiers

Vous obligeãt à ne receuoir aucune ſatisfaction de voſtre aſſemblée que ceſte-cy ne nous ſoit accordée, ſans laquelle toutes les autres ne vous sõt que des foibles remedes à vos maux, vous obligent, Non pas de depputer vn petit nombre de vos chambres, pour en aller ſupplier le Roy: Mais d'y aller les chambres entieres ſe ietter au pieds de ſa Majeſté, de qui le zele & l'honneur de l'Egliſe de Dieu l'amour à l'endroit de ſa Nobleſſe, & le ſoing au bien de ſon peuple, vous promettent que tirant l'ordre du deſordre il prendra vn iuſte intereſt en vos plaintes, qui ſeront changées en benedictions, Par la fauorable Reſponce que vous debuez attendre de luy.


RULE CO.
1
U.S.A.
2
3
4
5
REGON RULE CO.
U.S.A.
10 CM